

Aunis  
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 décembre 2024  
DELIBERATION n°2024\_12\_11

## BUDGET ANNEXE ZA LE THOU TRANCHE II : DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	35	40	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Gilles GAY) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Didier BARREAU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Jean-Yves ROUSSEAU - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE)			
<b>Présent/ Membres suppléant :</b>			
Yannick BODAN			
<b>Absents :</b>			
Phillippe BARITEAU (excusé), Pascal MAGINOT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Emmanuel NICOLAS (excusé), Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			
Alisson CURTY			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Jean-Michel SOUSSIN	<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 décembre 2024	<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 23 DEC. 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 11 décembre 2024	<b>n°:</b> 017-200041614-20241217-2024_12_11-DE <b>Date de publication sur le site Internet :</b> 27 DEC. 2024

**BUDGET ANNEXE ZA LE THOU TRANCHE II : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération n°2024-01-03 du 23 janvier 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe ZA Le Thou Tranche II de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente à l'assemblée la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 du Budget annexe ZA Le Thou Tranche II :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :

Les ventes de terrains ne se sont pas toutes réalisées cette année, il convient donc de retirer 100 000 € du chapitre 70 **Produit des services**.

Le chapitre 042 **Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est augmenté d'une somme de 100 000 €.

**Section d'investissement :**

Dépenses :

Le chapitre 040 **Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est augmenté d'une somme de 100 000 €.

Recettes :

Le chapitre 16 **Emprunts et dettes assimilées** équilibre la section d'investissement à hauteur de 100 000 €.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2024 du budget annexe ZA Le Thou Tranche II ci-dessous détaillées :

## AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024\_12\_11-DE  
Reçu le 23/12/2024

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		100 000,00 €	
70	632	Produit des services	100 000,00 €		
		TOTAL	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses	diminué	augmenté	
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		100 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		100 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 19 décembre 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

